

## Message d'intérêt public

## Janvier est le Mois de la lutte contre le tabagisme!

Date de début : 19 janvier 2022 Date de fin : 31 janvier 2022

Nunavut

Ce mois-ci, joignez-vous au ministère de la Santé pour soutenir le Mois de la réduction du tabagisme et la Semaine nationale sans fumée, du 16 au 22 janvier. Protégez les enfants et les autres membres de la collectivité en éliminant la fumée dans les maisons, les véhicules et les amautiits.

Le ministère de la Santé souhaite également rappeler aux Nunavummiut de respecter les deux lois sur le tabagisme (lieux sans fumée et zones tampons) afin de protéger les gens contre les méfaits de la fumée secondaire.

Avant qu'une personne ne fume, ne vapote ou ne consomme du cannabis, elle doit quitter la propriété (y compris les aires de stationnement) des espaces sans fumée tels que les centres de santé, les écoles, les terrains de jeux, les garderies, les stades, les terrains de sport et les évènements publics. Il est également illégal de fumer, de vapoter ou de consommer du cannabis dans une zone tampon de neuf mètres, ou à neuf grands pas de toute entrée ou sortie d'un bâtiment public tel que les magasins, les bâtiments gouvernementaux, les appartements et les églises.

La fumée secondaire est exhalée par le consommateur de tabac et provient de l'extrémité brulée d'une cigarette, du cannabis ou du vaporisateur. Les poisons du tabac et des vaporisateurs peuvent adhérer aux murs, aux meubles, aux tapis et aux vêtements. C'est ce qu'on appelle la fumée tertiaire, qui est particulièrement nocive pour les enfants, les femmes enceintes, les ainés et les personnes souffrant de maladies cardiaques et pulmonaires chroniques.

Abandonner le tabac est la meilleure chose que vous puissiez faire pour améliorer votre santé. Un soutien par des services de conseil et une thérapie de remplacement de la nicotine doublent les chances de réussir à abandonner le tabac. Parlez-en à votre prestataire de soins de santé local ou appelez la ligne d'aide au renoncement du tabac du Nunavut au 1 866 368-7848. Les médicaments qui aident à lutter contre l'état de

manque et le sevrage, comme les timbres, la gomme à mâcher et les inhalateurs contenant de la nicotine sont offerts sans frais au centre de santé ou à la pharmacie de votre région.

Bien que les activités de ce mois soient réduites, consultez la page Facebook Le tabac n'a pas sa place ici pour obtenir des conseils et des ressources qui peuvent aider les Nunavummiut qui envisagent d'abandonner le tabac. Pour en apprendre davantage sur comment réduire le tabagisme ou vous en débarrasser, veuillez consulter www.nuquits.ca.

###

## Relations avec les médias :

Danarae Sommerville Spécialiste des communications Ministère de la Santé 867 975-5712 dsommerville1@gov.nu.ca